

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels

Jeudi 27 octobre 1960,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 48 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (fin):</i>	
a) <i>Organisation des Nations Unies (exercice terminé le 31 décembre 1959);</i>	
b) <i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (exercice terminé le 31 décembre 1959);</i>	
c) <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (exercice terminé le 31 décembre 1959);</i>	
d) <i>Contributions bénévoles gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (exercice terminé le 31 décembre 1959);</i>	
e) <i>Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (liquidation et comptes finals)</i>	
<i>Projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale</i>	87
<i>Point 50 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1961 (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	87
<i>Examen en première lecture (suite)</i>	
<i>Chapitre 3. — Traitements et salaires (suite)</i>	92

Président: M. Mario MAJOLI (Italie).

POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/C.5/L.612) [fin*]:

- a) Organisation des Nations Unies (exercice terminé le 31 décembre 1959);
- b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (exercice terminé le 31 décembre 1959);
- c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (exercice terminé le 31 décembre 1959);
- d) Contributions bénévoles gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (exercice terminé le 31 décembre 1959);
- e) Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (liquidation et comptes finals)

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/C.5/L.612)

Le projet de rapport de la Cinquième Commission est adopté.

*Reprise des débats de la 766^e séance.

POINT 50 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1961 (A/4370, A/4408, A/4523, A/C.5/815, A/C.5/819, A/C.5/828, A/C.5/829, A/C.5/L.611) [suite]

Discussion générale (suite**)

1. M. SAHNI (Inde) constate que, en dépit des recommandations répétées de la Cinquième Commission visant à stabiliser les dépenses et à réaliser des économies, le budget de l'Organisation croît d'année en année et qu'à son montant s'ajoutent encore le budget additionnel, le budget de la FUNU et les dépenses d'assistance au Congo.

2. Il convient de reconnaître, cependant, que de sérieux efforts ont été faits pour stabiliser le budget, effectuer des économies, rationaliser les activités du Secrétariat et donner effet à certaines propositions constructives formulées à la Cinquième Commission. D'autre part, les dépenses nouvelles découlent essentiellement de décisions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité et sont par nature "imprévues et extraordinaires". A cet égard, les observations présentées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 3 de son rapport (A/4408) méritent considération.

3. M. Sahni note avec satisfaction que le Secrétariat s'est efforcé d'améliorer la présentation du projet de budget. L'avant-propos du Secrétaire général est plus détaillé, les annexes sont plus complètes et les demandes de crédits sont groupées de façon plus logique. Cependant, comme le Comité consultatif le fait observer au paragraphe 19 de son rapport, les changements apportés rendent quelque peu difficile la comparaison avec les budgets précédents. Aussi la délégation indienne suggère-t-elle que le Secrétaire général étudie la possibilité de présenter un état comparatif distinct, portant sur cinq exercices, avec une ventilation des dépenses pour les différents chapitres et les divers services et activités de l'Organisation.

4. La délégation indienne se réjouit des efforts déployés par le Secrétaire général pour utiliser avec souplesse le personnel disponible. Il serait intéressant, à cet égard, d'avoir un bref document indiquant, pour une période de six mois, le nombre des fonctionnaires en activité, le nombre des postes non pourvus et l'effectif qu'il aurait fallu normalement employer si le Secrétaire général avait été privé de la possibilité d'utiliser le personnel avec souplesse, comme il le fait actuellement.

5. M. Sahni avait estimé, comme plusieurs autres représentants, que tous les budgets des organisations reliées à l'ONU devraient faire l'objet d'un examen d'ensemble approfondi de la part du Comité consultatif. Il est heureux de constater que cela a été fait et que le

**Reprise des débats de la 774^e séance.

Comité consultatif a pu présenter des suggestions utiles.

6. A la treizième session, la délégation indienne avait proposé également un remaniement du calendrier des conférences et suggéré que certains organes qui tiennent habituellement des sessions annuelles ne se réunissent que tous les deux ans. Elle se réjouit des progrès accomplis à cet égard et est heureuse que la latitude laissée au Secrétariat en matière de date et de lieu permette une utilisation plus rationnelle des installations et des services de conférence. Des progrès ont été faits aussi pour limiter le volume de la documentation, et la délégation indienne a entendu avec satisfaction le représentant du Secrétaire général donner l'assurance que les économies réalisées dans ce domaine ne nuisaient nullement à la qualité des documents, qui demeure le critère fondamental.

7. La rationalisation des activités et l'utilisation des ressources s'effectuent conformément au principe des priorités, et il convient de noter que le Secrétaire général, comme le Comité consultatif le rappelle au paragraphe 37 de son rapport, aide les organes subsidiaires du Conseil économique et social à établir un ordre de priorité.

8. Tels sont certains des domaines où le Secrétaire général et le Contrôleur, donnant suite aux suggestions de la Cinquième Commission, ont pris des mesures pour lesquelles ils doivent être félicités. La délégation indienne tient aussi à rendre hommage au Comité consultatif pour son excellent travail, qui facilite considérablement la tâche de la Commission.

9. En ce qui concerne le projet de budget pour 1961 proprement dit (A/4370), la délégation indienne partage l'inquiétude de beaucoup de représentants devant la forte augmentation des dépenses, les retards dans le versement des contributions et la situation de trésorerie. S'il est vrai que l'accroissement des dépenses est dû surtout à des mesures d'urgence que l'Organisation a dû prendre soit pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité, soit pour fournir une assistance technique et économique à des pays qui en ont le plus grand besoin — et l'ONU a dans ce domaine des obligations auxquelles elle ne saurait se soustraire — il n'en demeure pas moins que les pays sous-développés ont leurs propres problèmes à résoudre et, s'ils doivent consentir de nouveaux sacrifices pour faire face à leurs engagements internationaux, cela risque de les empêcher de remplir leurs obligations nationales. Néanmoins, l'Inde n'a jamais hésité à contribuer à l'œuvre de l'ONU dans toute la mesure de ses possibilités et elle a toujours répondu quand on a fait appel à elle, que ce soit en Corée, en Indochine, en Asie occidentale ou au Congo. Elle vient, d'autre part, d'annoncer une contribution de 2.500.000 dollars au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial. Les pays sous-développés ne cherchent donc pas à esquiver leurs responsabilités et ne demandent pas non plus qu'on ralentisse les activités d'assistance technique et économique. S'il avait été possible de s'entendre sur un programme de désarmement progressif ou complet, les économies réalisées auraient pu être consacrées à l'élévation des niveaux de vie dans les pays sous-développés. Dans les circonstances actuelles, il semble que la période de prospérité que traversent quelques-uns des pays les plus riches devrait permettre d'augmenter sensiblement certaines contributions bénévoles et de répartir les charges conformément aux possibilités de chacun.

10. Si l'on considère la situation de trésorerie, on constate que 18.500.000 dollars de contributions dues n'ont pas encore été versés. A ce propos, M. Sahni fait observer que l'Inde figure parmi les pays en retard dans leurs versements, mais, si l'on tient compte des sommes qui lui sont dues au titre de la FUNU, son compte est largement créditeur. Peut-être pourrait-on, comme l'Inde l'a suggéré à la quatorzième session, demander aux Etats Membres économiquement favorisés de verser une partie plus importante de leur contribution dès le début de l'année. La suggestion faite par l'Autriche (769ème séance) tendant à instituer un système de versements mensuels mérite elle aussi d'être étudiée.

11. Cependant, comme le souligne le Comité consultatif dans son rapport (A/4408, par. 65), l'arriéré des contributions au budget ordinaire ne constitue pas l'élément le plus grave. C'est le retard dans le versement des contributions demandées pour la FUNU qui rend critique la situation de trésorerie. Au paragraphe 67 du rapport, le Comité expose les diverses raisons qui expliquent ce retard, et la délégation indienne estime elle aussi qu'il y a là des points qui demandent à être examinés de plus près.

12. M. Sahni se réserve de revenir sur la question de la répartition géographique du personnel lorsque l'étude des experts sur l'organisation du Secrétariat sera terminée, mais, comme le nombre des Etats Membres augmente et que l'ONU prend ainsi un caractère plus représentatif, le Secrétaire général a le devoir de faire en sorte que le Secrétariat reflète la composition de l'Organisation. A cet effet, il serait prudent de maintenir une certaine souplesse en ce qui concerne les postes permanents et d'essayer d'éviter à l'avenir tout déséquilibre en prévoyant l'effet des promotions et des mises à la retraite plusieurs années à l'avance. Il faudra chercher à améliorer la répartition géographique, mais celle-ci ne devrait pas se fonder sur des notions idéologiques et il serait fâcheux de l'interpréter comme devant être une représentation proportionnelle de divers groupements politiques sur le plan international. Les fonctionnaires de l'ONU, tout en étant imprégnés de leur culture nationale, ne devraient pas refléter les préjugés ou les attaches politiques de leur pays d'origine.

13. La délégation indienne reviendra ultérieurement sur le Service de l'information, son budget et ses activités, mais elle tient à souhaiter la bienvenue au nouveau sous-secrétaire, M. Tavares de Sá, et à exprimer sa satisfaction des efforts sérieux qui ont été faits pour appliquer certaines des suggestions de la délégation indienne, du Comité d'experts chargé d'étudier l'action de l'ONU dans le domaine de l'information, et de la Cinquième Commission.

14. En général, pour ce qui est du montant des crédits à ouvrir, la délégation indienne appuiera les recommandations du Comité consultatif qui a procédé à une étude approfondie des divers postes de dépenses.

15. Pour terminer, M. Sahni tient à féliciter les nombreux fonctionnaires de l'ONU qui, au Siège et dans les différentes parties du monde, s'acquittent avec discrétion de tâches lourdes et délicates.

16. M. TICHTCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) se voit obligé d'exprimer la profonde inquiétude de la délégation ukrainienne devant le projet de budget pour 1961 qui prévoit des dépenses beaucoup plus élevées qu'en 1960. Au paragraphe 14 de son

avant-propos, le Secrétaire général considère cette forte augmentation comme "une première et modeste dérogation à la politique de stabilisation" qui, parait-il, a été la sienne au cours des années précédentes. En fait, il n'est pas conforme à la réalité de parler de stabilisation. Il ressort du rapport du Comité consultatif que les dépenses de l'Organisation se sont accrues d'une année à l'autre, passant de 50.500.000 dollars en 1956 à plus de 68 millions de dollars en 1961. En parlant de stabilisation, le Secrétaire général ne fait qu'induire les délégations en erreur. En fait, les dépenses n'ont cessé d'augmenter, le projet de budget accuse un accroissement de 6 pour 100 par rapport au budget de 1960 et de 10 pour 100 par rapport aux dépenses de 1959. En outre, le Secrétaire général se propose de demander des crédits additionnels et, à en juger par la légèreté avec laquelle il dispose des ressources de l'Organisation, il y a tout lieu de penser que leur montant sera considérable.

17. A la quatorzième session, de nombreux représentants ont souligné les difficultés financières que leur pays risquerait de rencontrer si les dépenses de l'Organisation continuaient à augmenter. La délégation ukrainienne a déclaré par le passé que le Secrétaire général devait prendre des mesures pour limiter les dépenses et rechercher dans quels domaines il pourrait faire des économies, mais il a ignoré ces avertissements et a continué à présenter des projets de budget et des budgets additionnels toujours plus élevés.

18. La partialité du Secrétaire général, dont le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, a parlé à l'Assemblée générale récemment, est très nette dans les questions qui touchent à la gestion financière de l'Organisation. Certains représentants estiment qu'il n'appartient pas à la Cinquième Commission de discuter de l'activité du Secrétaire général. Il y aurait là un empiétement sur une compétence politique qui n'est pas celle de la Commission, mais c'est mal poser le problème, car on ne peut examiner le budget de l'Organisation sans parler de l'action menée par le chef de son secrétariat à qui les Etats Membres confient des sommes considérables. Le rôle de la Commission est de procéder à un examen minutieux du projet de budget et d'éliminer toutes les demandes de crédit qui n'ont pas pour but de renforcer la collaboration entre les pays.

19. Or, un examen rapide du projet de budget montre que plus de 60 pour 100 des crédits demandés ont trait au personnel et aux charges communes. Ces deux postes de dépenses se sont accrues de 36 pour 100 entre 1958 et 1961.

20. L'arrivée de M. Hammarskjöld au Secrétariat en 1953 avait suscité certains espoirs parmi les Membres de l'Organisation. Le Secrétariat était à l'époque beaucoup trop nombreux et une réorganisation s'imposait. A la neuvième session de l'Assemblée générale, M. Hammarskjöld a proposé, comme première étape, de supprimer 160 postes et de porter l'abattement pour mouvements de personnel, au Siège, de 4 à 6 pour 100^{1/}. Son plan de réorganisation devait entraîner des économies de l'ordre de 2 millions de dollars par rapport à 1954. Malheureusement, ce plan n'a pas été suivi de mesures concrètes, et les dépenses budgétaires ont augmenté à chaque exercice si

bien que, de 1954 à 1961, le budget est passé de 48.500.000 dollars à 68.100.000 dollars, soit une augmentation de près de 50 pour 100. Il est impossible de souscrire à une pareille "politique de stabilisation".

21. Non seulement M. Hammarskjöld n'a pas cherché à réduire les dépenses, mais, en élargissant artificiellement son champ d'activité, il a d'année en année étoffé le Secrétariat. Son plan de réorganisation n'a donc été qu'une fiction et n'a consisté qu'à supprimer des postes vacants qui n'avaient jamais été pourvus. En fait, l'effectif du Secrétariat a augmenté depuis 1954 de plus de 300 fonctionnaires. Les 8 secrétaires généraux adjoints nommés conformément au principe de la répartition géographique ont été remplacés par 21, puis 28 sous-secrétaires ou fonctionnaires de rang équivalent, entraînant ainsi un accroissement des dépenses et une décentralisation de la direction administrative et financière du Secrétariat. Le Secrétariat a pris une forme de plus en plus monstrueuse, il s'est bureaucratisé et a perdu son caractère international. D'organe au service des Etats Membres, il est progressivement devenu un organe politique autonome, menant la politique d'un groupe d'Etats appartenant à un bloc militaire dirigé par les Etats-Unis d'Amérique.

22. Le personnel du Secrétariat, notamment aux échelons élevés, est recruté essentiellement dans les pays du bloc occidental. La grande majorité des sous-secrétaires ou fonctionnaires de rang équivalent et des directeurs sont des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni ou d'autres pays de ce bloc. En fait, deux départements seulement ont à leur tête des ressortissants d'Etats qui ne font pas partie de ce groupe; encore convient-il de ne pas oublier que, avant de confier à un citoyen soviétique les fonctions de Sous-Secrétaire aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a privé le département en question d'une part importante de ses attributions en isolant les affaires politiques spéciales qu'il a placées sous l'autorité d'un ressortissant des Etats-Unis. De même, il est incontestable que "l'opération civile" au Congo est presque entièrement menée par des ressortissants des puissances du bloc occidental.

23. Dans sa récente déclaration à la Cinquième Commission, le Secrétaire général a confirmé implicitement que le recrutement du personnel était effectué dans des conditions propres à donner au Secrétariat une orientation nettement pro-occidentale. Après avoir longuement parlé des qualités de travail, de compétence et d'intégrité, que doivent posséder les fonctionnaires du Secrétariat — et nul ne conteste cette exigence posée par la Charte — le Secrétaire général a dit, à propos de la nécessité d'une répartition géographique équilibrée, qu'il lui était plus facile de recruter du personnel dans certaines parties du monde que dans d'autres. En laissant entendre que c'est dans les pays du bloc occidental qu'il peut recruter des fonctionnaires possédant les qualités d'intégrité et de compétence requises, le Secrétaire général a insulté un grand nombre de pays et notamment la République socialiste soviétique d'Ukraine qui, en dépit de représentations répétées auprès du Secrétaire général, ne compte encore qu'un nombre insignifiant de ressortissants au Secrétariat. La délégation ukrainienne s'élève catégoriquement contre cette violation des droits fondamentaux des Etats Membres.

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Supplément No 5, avant-propos, par. 9.

24. Le Secrétaire général consacre la quasi-totalité de ses efforts à des activités de caractère politique, oubliant qu'aux termes de l'Article 97 de la Charte il est "le plus haut fonctionnaire de l'Organisation" et que c'est en cette qualité qu'il doit s'acquitter des tâches dont les organes des Nations Unies lui confient l'exécution. Le Secrétaire général n'a tenu aucun compte des observations qui ont déjà été formulées à cet égard et il a pris, au Laos et au Congo notamment, des initiatives qui font que le Secrétariat s'écarte toujours davantage de sa mission première, qui est d'assurer le service des organes de l'ONU, pour devenir un organe indépendant agissant au nom de l'ONU.

25. Il faut réduire considérablement le montant du budget pour 1961 en comprimant certaines catégories de dépenses, notamment les dépenses relatives au personnel et en éliminant des activités inutiles ou susceptibles d'être différées. Si l'on fait de vigoureux efforts pour rationaliser les activités du Secrétariat et contrôler rigoureusement les dépenses, il est parfaitement possible, comme l'a suggéré le représentant de l'Union soviétique, de stabiliser le budget au niveau de 1959, soit 50 millions de dollars. L'augmentation considérable du budget par rapport à 1960 ne peut s'expliquer ni par les dépenses imprévues et extraordinaires, car des dépenses de ce type ont dû être engagées aussi en 1960, ni par le développement des activités de l'Organisation, puisque l'on enregistre au contraire un ralentissement dans certains secteurs, notamment la tutelle, ni par la hausse du coût de la vie aux Etats-Unis, dont les répercussions doivent être compensées par des économies réalisées sur d'autres chapitres du budget. C'est en vain que M. Tichtchenko a cherché, dans les documents soumis à la Commission, une indication des mesures que, compte tenu des observations formulées dans le passé, le Secrétaire général aurait prises pour réduire les dépenses relatives aux missions spéciales dont certaines ont été créées en violation de la Charte ou ont perdu toute utilité. Au contraire, les crédits demandés à ce titre pour 1961 sont sensiblement supérieurs aux montants approuvés pour 1960.

26. Compte tenu de toutes ces considérations, la délégation ukrainienne estime le moment venu de procéder à une réorganisation du Secrétariat pour assurer une bonne représentation des trois groupes de pays existants, à savoir les pays socialistes, les puissances occidentales et les nations neutres.

27. M. BAGATSING (Philippines) félicite le Secrétaire général de l'amélioration apportée à la présentation du budget et lui fait confiance pour réaliser de nouveaux progrès qui mettront encore davantage l'accent sur les programmes d'assistance aux pays sous-développés. Il espère d'autre part que, si l'on ne peut éviter la présentation d'un budget additionnel, celui-ci sera désormais réduit au strict minimum.

28. L'accroissement constant du budget, qui est une source de préoccupation pour presque toutes les délégations, tient probablement au développement des activités de l'ONU et à l'augmentation du nombre des Etats Membres. La délégation des Philippines est persuadée que le budget présenté par le Secrétaire général et modifié par les recommandations du Comité consultatif correspond aux besoins de l'Organisation pour 1961. Elle approuve l'expansion des activités dans le domaine économique et social ainsi que le rôle joué par l'ONU pour le maintien de la paix, et elle estime

que tous les Etats Membres doivent appuyer l'action ainsi menée en assumant leur part des dépenses que cette action implique.

29. La délégation des Philippines regrette de ne pouvoir appuyer la suggestion tendant à limiter à 50 millions de dollars le montant du budget annuel. L'ONU est une organisation en plein essor; en limitant son budget à un chiffre inférieur au montant des crédits ouverts pour 1960, on entraverait le développement de son activité et on porterait ainsi préjudice aux intérêts des petites nations et des pays sous-développés. Aussi M. Bagatsing fait-il appel aux représentants de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie pour qu'ils n'insistent pas sur cette suggestion.

30. La délégation des Philippines considère avec beaucoup d'inquiétude la répartition géographique du personnel du Secrétariat. Les petits Etats devraient être équitablement représentés parmi les fonctionnaires occupant des postes clefs. Comme le Secrétaire général l'a lui-même déclaré, l'Organisation doit servir non pas tant les intérêts des grands pays que ceux des nations moins importantes et plus faibles. Pour prendre un exemple, il eût été juste de mettre à la tête du Centre d'information de Manille un Philippin au lieu d'un ressortissant de l'une des grandes puissances, dont M. Bagatsing ne conteste d'ailleurs ni la compétence ni l'intégrité. Les Philippines ne sont pas convenablement représentées aux échelons élevés de la hiérarchie; le poste le plus élevé qu'occupe un de leurs ressortissants est un poste de P-4, alors qu'elles sont en mesure de présenter de nombreux candidats très compétents. De même, bien que les Philippines ne soient pas loin du Laos, aucun Philippin ne faisait partie de la mission envoyée dans ce pays.

31. En disant qu'il lui est plus facile de recruter du personnel dans certaines parties du monde que dans d'autres, le Secrétaire général n'a certainement pas entendu faire de remarque malveillante envers quiconque. En fait, la délégation des Philippines estime que, dans des cas d'urgence, le Secrétaire général doit avoir toute latitude de recruter le personnel qui, selon lui, formera une équipe de nature à assurer à la mission les plus grandes chances de succès. En revanche, dans des circonstances normales, le Secrétaire général doit appliquer rigoureusement les dispositions de la Charte et ne pas négliger le principe de la répartition géographique sous prétexte qu'il est plus aisé de recruter dans certaines parties du monde que dans d'autres. En outre, il serait peut-être plus économique d'employer des personnes originaires de pays proches du secteur où surgit une crise ou du territoire où les intéressés exerceront leurs fonctions.

32. La délégation des Philippines ne peut appuyer la suggestion du représentant de l'Union soviétique sur la représentation égale de trois groupes de puissances, car le Secrétariat doit être un organe permanent et efficace, dont la composition ne peut être modifiée au gré de l'évolution politique des dirigeants des divers Etats.

33. En ce qui concerne les missions envoyées en Guinée ou au Laos, la délégation des Philippines estime que les initiatives prises par le Secrétaire général étaient parfaitement légitimes. Néanmoins, du point de vue purement budgétaire, elle souhaiterait obtenir, elle aussi, quelques explications sur le montant des dépenses qu'a entraînées la coordination de

l'assistance technique fournie à ces deux pays, par rapport au montant même de cette assistance. En outre, s'il est vrai qu'on fournit de coûteuses automobiles aux représentants du Secrétaire général et à ses consultants, on pourrait réduire désormais ce genre de dépenses en utilisant des véhicules de prix modéré qu'il faudrait vraisemblablement acheter dans des pays voisins de celui où on les emploie.

34. En terminant, M. Bagatsing indique, en ce qui concerne le transfert éventuel du Siège de l'ONU évoqué au cours de la présente session, que, si le Siège était installé à Baguio, aux Philippines, un budget de 50 millions de dollars serait probablement suffisant.

35. M. CHELLI (Tunisie) rappelle qu'en établissant le projet de budget le Secrétaire général tient compte avant tout de la nécessité de "concilier les exigences de l'œuvre à accomplir avec les normes d'efficacité les plus élevées et réaliser toutes les économies compatibles avec les circonstances" (A/4370, avant-propos, par. 1). La délégation tunisienne se rallie entièrement à cette conception, et c'est sous cet angle qu'elle a examiné le projet de budget pour 1961.

36. Elle appuiera les recommandations du Comité consultatif qui sont le résultat d'une analyse scrupuleuse et serrée du projet de budget. Compte tenu même des réductions recommandées par le Comité, le budget atteint cette année un chiffre qui, à première vue, peut paraître trop important. Cette impression ne résiste toutefois pas à un examen approfondi, et la Tunisie, qui est au nombre des pays pour lesquels les contributions à l'ONU et aux institutions spécialisées constituent une charge assez lourde, ne pense pas, vu les considérations exposées au paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif (A/4408), qu'il soit possible de réduire davantage les crédits demandés par le Secrétaire général. Il ne faut pas oublier que le nombre des Etats Membres a augmenté et que l'Organisation joue un rôle de plus en plus grand dans le domaine des activités économiques et sociales, d'une importance vitale pour tous les petits pays. L'assistance fournie aux pays sous-développés dans le cadre de l'ONU est de loin la meilleure, et la délégation tunisienne approuvera toute augmentation éventuelle des crédits destinés à l'assistance technique.

37. Cela ne veut pas dire que la délégation tunisienne ne soit pas partisan d'un contrôle rigoureux des dépenses et, à cet égard, elle s'associe aux délégations qui ont invité le Secrétaire général et le Comité consultatif à redoubler de vigilance pour réaliser le maximum d'économies. Mais le budget ne doit pas être une fin en soi et il ne devrait pas freiner l'œuvre de l'ONU dans les pays en cours de développement. Pour sa part, la Tunisie participe aux efforts ainsi déployés en versant régulièrement toutes ses contributions.

38. Enfin, la délégation tunisienne approuve la nouvelle présentation du budget. M. Chelli s'inspirera des considérations qu'il vient d'exposer lors du vote sur les divers chapitres du budget et il reviendra, en temps utile, sur les diverses questions soulevées au cours de la discussion, notamment celles de la répartition géographique du personnel et des opérations au Congo.

39. M. DE BARROS (Brésil) partage l'inquiétude des autres représentants au sujet de l'augmentation rapide du budget. Il n'est pas question de désapprouver les

engagements à honorer, mais la limite au-delà de laquelle la majorité des Etats Membres ne pourront plus verser leurs contributions normales est proche. Les dépenses pour le maintien de la paix et de la sécurité sont lourdes, mais la délégation du Brésil ne doute pas qu'elles ont été effectuées conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, et elle appuie l'action du Secrétaire général, qui défend le prestige et l'existence même de l'Organisation.

40. Le Secrétaire général et le Comité consultatif méritent des éloges, l'un pour la façon dont il a élaboré et présenté le projet de budget, l'autre pour son analyse méticuleuse des propositions budgétaires. La délégation brésilienne approuve les recommandations du Comité consultatif, à l'exception de celles qui se rapportent au chapitre 3 (Traitements et salaires) et au chapitre 17 (Contrôle des stupéfiants). La diminution des postes proposée pour la CEPAL gênerait l'institution du marché commun latino-américain, œuvre d'une importance capitale. Il ne faut pas oublier que, dans sa résolution 1430 (XIV), l'Assemblée générale a recommandé à la CEPAL de continuer d'attribuer une priorité élevée aux travaux qu'elle poursuit dans ce domaine. Pour des motifs analogues, la délégation du Brésil est en faveur du rétablissement des crédits pour les autres commissions économiques régionales. Si la Cinquième Commission accepte la réduction recommandée par le Comité consultatif au chapitre 17, l'un des cycles d'étude prévus pour 1961 devra être sacrifié, ce qui porterait un préjudice évident au programme envisagé pour ce secteur. Comme il ne s'agit que de 25.000 dollars, la délégation brésilienne appuiera toute proposition tendant à rétablir le crédit demandé par le Secrétaire général. La délégation brésilienne s'oppose rarement aux recommandations du Comité consultatif. Elle l'a fait à la quatorzième session lorsque le Comité a recommandé de réduire les crédits relatifs aux frais de voyage des fonctionnaires pour le congé dans les foyers. La réduction a été néanmoins approuvée, mais il a fallu ensuite recourir aux crédits additionnels, pratique contre laquelle plusieurs membres de la Commission se sont élevés.

41. L'augmentation du budget est une conséquence inévitable de la croissance de l'Organisation et de l'expansion de ses activités. Trente-neuf Etats ont été admis depuis 1952, ce qui a entraîné une augmentation considérable, mais normale, des dépenses prévues aux divers chapitres du budget. Quant aux activités de l'Organisation, elles résultent des décisions de ses organes, décisions qu'il n'appartient pas à la Commission de contester. Le Gouvernement brésilien a toujours fait son possible pour appuyer les initiatives destinées à sauvegarder la paix. C'est ainsi que la FUNU comprend depuis 1956 un contingent brésilien et que, récemment, le Brésil a envoyé au Congo quelques officiers de l'armée de l'air.

42. La situation de trésorerie de l'Organisation, qui s'aggrave constamment, pourrait être moins préoccupante si toutes les contributions à la FUNU étaient versées. Comme le représentant de l'Australie, M. de Barros estime que l'existence même de l'ONU dépend du versement ponctuel des contributions.

43. Pour terminer, il fait observer que les prévisions de recettes autres que celles provenant des contributions du personnel sont à un niveau inférieur à celui de 1960. Il y a à cela des raisons, mais il faut espérer

que le Secrétariat fera des efforts pour augmenter ces recettes.

44. M. TURNER (Contrôleur) tient à apporter des précisions sur les dépenses de transport du représentant spécial en Guinée. Le crédit de 4.000 dollars prévu à cet effet n'a pas été utilisé. En effet, le représentant et ses adjoints n'ont pas circulé en Cadillac, comme il a été dit, mais dans une voiture petite, mais pratique, que le Gouvernement guinéen avait mise à leur disposition.

Examen en première lecture (suite)

CHAPITRE 3. — TRAITEMENTS ET SALAIRES (A/4370, A/4408, A/4523, A/C.5/819, A/C.5/L.611) [suite]

45. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) constate qu'une bonne partie des membres de la Commission semblent approuver la thèse principale du Comité consultatif, à savoir qu'il y aurait intérêt à attendre que l'étude sur les activités et l'organisation du Secrétariat soit terminée pour augmenter sensiblement l'effectif permanent et entre-temps, pour les tâches qui ne peuvent attendre, à employer du personnel temporaire ou à utiliser les ressources libérées dans certains secteurs.

46. Le Comité consultatif n'a pas recommandé que l'ONU ne fournisse pas certains services au programme de marché commun latino-américain. Il a soulevé une question de principe, qui est de savoir jusqu'à quel point le Secrétariat de l'ONU doit fournir des services de cette nature, surtout si le coût en est imputé sur le budget ordinaire. On peut se demander dans quelle mesure ce coût ne pourrait pas être imputé sur le budget du Programme élargi d'assistance technique. C'est là une question que les Etats Membres représentés à la Commission doivent étudier et trancher.

47. En ce qui concerne les recommandations du Comité consultatif relatives au chapitre 3, on peut difficilement soutenir que tous les besoins nouveaux dans le domaine économique et social sont également urgents et ne sauraient attendre quelques mois. Le Comité consultatif a donné son assentiment à la création de 29 nouveaux postes d'administrateur et ses recommandations permettent de dégager provisoirement les ressources correspondant à 9 ou 10 autres postes.

48. Il reste la question d'utiliser des ressources libérées par le ralentissement d'activités dans certains secteurs, notamment la tutelle. Lorsque le Comité consultatif a étudié le projet de budget en juin, il a cru comprendre qu'il serait possible d'opérer une réduction importante des crédits destinés à la tutelle dans le courant de 1961. Dufait des plébiscites prévus dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration du Royaume-Uni et dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise, cette réduction n'aura probablement pas lieu avant la fin du premier semestre. Il y aura peut-être un retard, mais ce retard se produirait également si l'on créait de nouveaux postes, car on ne peut recruter du personnel du jour au lendemain.

49. M. SAHNI (Inde) souhaiterait que la Commission dispose de renseignements plus clairs sur les conditions dans lesquelles des postes deviendront vacants;

il conviendrait de dresser un état comparatif des besoins en indiquant le nombre et la nature des postes nécessaires, d'une part, et le nombre et la nature des postes qui deviendront vacants et la date de vacance, d'autre part. M. Sahni sait qu'il exprime également l'avis d'autres membres de la Commission en insistant sur l'importance des commissions économiques régionales et des postes techniques. La proposition qu'il a élaborée avec plusieurs de ses collègues ne met aucunement en cause le principe auquel le Président du Comité consultatif s'est référé, car les membres de la Commission n'ont pas les éléments nécessaires pour décider comment les dépenses mentionnées au paragraphe 122 du rapport du Comité consultatif doivent se répartir entre budget ordinaire et crédits d'assistance technique. La proposition est la suivante: le crédit recommandé par le Comité consultatif à l'article premier du chapitre 3 serait augmenté de 150.000 dollars, et cette augmentation, qui porterait le total à 32.705.000 dollars, serait utilisée à la création du Secrétaire général pour fournir, à titre temporaire, le personnel nécessaire aux commissions économiques régionales en 1961 et pour assurer l'exécution des travaux prioritaires dans le domaine du développement économique.

50. M. Sahni souligne que cette proposition, qui tend à mettre à la disposition du Secrétaire général les moyens qu'il demande, en lui laissant la latitude voulue, donnerait également satisfaction au Comité consultatif, puisqu'il s'agirait de postes temporaires.

51. M. EL HAKIM (République arabe unie) explique que, lorsqu'il a proposé, à la 775^{ème} séance, d'augmenter de 270.000 dollars le montant du crédit recommandé par le Comité consultatif, il voulait éviter dans la mesure du possible des demandes de crédits additionnels. Toutefois, les conversations qu'il a eues, notamment avec les représentants du Secrétaire général, l'ont persuadé qu'une augmentation de 150.000 dollars du crédit recommandé suffirait à recruter le personnel dont ont besoin les commissions économiques régionales et à pourvoir presque tous les postes nécessaires au Siège. Il accepte donc que le chiffre qu'il a proposé soit ramené à 150.000 dollars, à condition que les postes nouveaux soient pourvus à titre temporaire.

52. M. AIKEN (Etats-Unis d'Amérique) appuie la proposition du représentant de l'Inde.

53. M. QUIJANO (Argentine) note avec satisfaction que le représentant de la République arabe unie et le représentant des Etats-Unis d'Amérique appuient la proposition du représentant de l'Inde. M. Quijano, qui éprouvait des doutes sérieux au sujet des réductions recommandées par le Comité consultatif, appuiera la proposition du représentant de l'Inde, qui favorise l'action du Secrétariat dans le domaine économique et social et résout les questions de personnel qui se posent aux commissions économiques régionales.

54. M. GREZ (Chili) observe que les travaux de l'Organisation dans le domaine économique et social deviennent plus importants d'année en année et qu'en particulier la CEPAL a accompli une œuvre remarquable pour le développement des pays d'Amérique latine; cette œuvre ne cesse de prendre de l'extension et la CEPAL a besoin de crédits. Désireux de donner au Secrétaire général les moyens de poursuivre cette grande œuvre, M. Grez approuvera la suggestion du représentant de l'Inde.

55. M. ARAMBURU (Pérou) rend hommage au Président et aux membres du Comité consultatif pour l'excellent travail qu'ils ont fait. La délégation péruvienne a déjà exprimé son inquiétude devant les réductions proposées, qui menaçaient de gêner l'action de la CEPAL en faveur du marché commun latino-

américain. La proposition de l'Inde témoigne d'un rapprochement entre le point de vue du Comité consultatif et celui des délégations, et M. Aramburu l'appuie sans réserve.

La séance est levée à 13 h 5.